

RÈGLEMENT CONCOURS DE COSTUMES 2019

« INVENTEZ VOTRE COSTUME DE LA PARISIENNE DU XX^E ARRONDISSEMENT AU XXI^E SIÈCLE

ARTICLE 1 – ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

L'association Lé La, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, organise un concours de costumes, libre et gratuit dans le cadre de son événement « Femmes Plurielles. » Le concours se déroule du 25 janvier au 29 février 2019.

ARTICLE 2 : THÈME

Le thème du concours est d'imaginer un costume illustrant la Parisienne du XX^e arrondissement au XXI^e siècle.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à toutes les habitantes du XX^e, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Les participantes au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image. Une seule participation par personne est acceptée.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en-dehors du concours et de expositions suivant la remise des prix.

Les participantes devront se faire prendre en photo dans le costume de leur choix illustrant la thématique du concours et envoyer cette photo au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à : femmesplurielles2019@gmail.com

Le nom du fichier photo devra être sous la forme : « nom – prénom.jpg ou tif

Le sujet de l'email sera sous la forme suivante : « concours costumes –nom-prénom »

Le corps de l'email comprendra : les nom et prénom, l'adresse postale, le n° de téléphone et l'email de la participante.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les costumes seront évalués sur les critères de modernité, originalité et universalité.

ARTICLE 5 : PRIX

12 finalistes seront sélectionnés. Chacun d'entre eux recevra un prix.

1^{er} Prix : Un W-K pour 2 personnes en Europe

Offert par **Thomas Cook** Voyages (Valeur 650€)

2^{ème} Prix : Un ColisFleuri

Offert par **ColiPays** (Valeur 69€)

3^{ème} Prix : Un Cartable Tann's

Offert Par **CEBO** (Valeur 65€)

4^{ème} Prix : Un Bon –Gâteau

Offert par la **Pâtisserie de l'église** (Valeur 49€)

5^{ème} Prix : Parure Bijoux

Offert Par **Shantum** (Valeur 40€)

6^{ème} Prix : Cadeaux Surprises Enfants

Offert Par **La Girafe et la Lune** (Valeur 40€)

7^{ème} Prix : Un Stylo
Offert Par **CEBO** (Valeur 39€)

8^{ème} Prix : Livres
Offert Par **Le Comptoir des Mots** (Valeur 30€)

9^{ème} Prix : Panier Italien
Offert Par **Trapani Bottega** (Valeur 25€)

10^{ème} Prix : Foie Gras
Offert Par **Valette** (Valeur 25€)

11^{ème} Prix : Ballotin
Offert Par **De Neuville** (Valeur 25€)

12^{ème} Prix : Une Bouteille « Bulles »
Offert par **La goutte des Gâtines** (Valeur 15€)

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Les 12 finalistes seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur La page Facebook de l'association.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les prix seront remis aux finalistes le 9 mars, à la Mairie du XX^e, sur scène pendant le défilé, dans le cadre la journée « Femmes Plurielles ».

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué de personnalités du monde de la mode et du XX^e arrondissement.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

La participante ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participante déclare être la personne sur la photo soumise.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'une participante, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force, l'association Lé La se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrentes.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.